

Procès-verbal du Conseil Général de Denens du 29 octobre 2020

Présidence : Alain Jaccard, vice-président

Lieu : Grande salle de Tolochenaz

1. Appel

Avant de procéder à l'appel, le vice-président excuse un certain nombre de conseillers qui ne peuvent malheureusement pas participer à la séance ainsi que le président, M. René Reymond, qui est en quarantaine, et qui ne peut pas présider la séance.

L'appel laisse apparaître la présence de 38 membres (38/108). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 25 juin 2020
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du Préavis 3/2020 relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
8. Réponse au postulat de M. Alain Jaccard
9. Élection d'un membre à la Commission de gestion et des finances
10. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Jean-William Fitting et Mme Catherine GrosPierre-Tochenet Fitting entrent dans la salle. Le conseil compte 40 membres présents.

3) Assermentations et démissions

Le vice-président nous lit les lettres de démission de deux conseillers soit de M. Gilbert Perey, et de M. Athanase Kanimba.

Le vice-président procède à l'assermentation de Mme Murielle Cretegy et M. Roger Cretegy.

Le conseil compte alors 42 membres présents.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020

Le procès-verbal du 25 juin 2020 comporte une erreur en page « 6 ». A deux fois, le nom de Mme GrosPierre-Tochenet Fitting a été, non seulement tronqué, mais en plus il s'agissait d'un autre intervenant. Le conseil présente ses excuses et demande aux conseillers de se présenter avant chaque interpellation afin d'éviter dans le futur ce genre d'erreur.

Le procès-verbal du 25 juin 2020 est accepté avec 4 abstentions.

5) Communications du Bureau

Le vice-président annonce les décès de :

- Mme Geneviève Adler Chatton, maman de M. Grégoire Salaz, membre du conseil
- M. Paul Christinat, papa de Mme Anne Christinat de Buren et beau-papa de M. Pierre de Buren, tous deux membres du conseil.

Il demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence.

Il poursuit en annonçant la démission de M. Philippe Hugli, conseiller municipal, avec effet immédiat et nous lit sa lettre de départ. Le vice-président annonce également que M. Philippe Pernet, conseiller municipal, ne se représentera pas pour la prochaine législature soit 2021-2026. Il poursuit en informant que M. Bernard Perey, M. Christophe Ormond et M. Thierry Gilgen se représentent. Deux places sont à repourvoir. Deux personnes se sont portées candidates. Une des personnes attend le feu vert de son employeur avant que son nom soit divulgué, le deuxième candidat n'est autre que notre vice-président, M. Alain Jaccard. Les élections auront lieu le dimanche 7 mars 2021. Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 18 janvier 2021.

6) Communications de la Municipalité

M. Bernard Perey informe que suite au départ de M. Philippe Hugli, la Municipalité a repris au pied levé son dicastère. M. Perey va s'en occuper en grande partie. Il a rendez-vous la semaine prochaine pour la révision du PA (plan d'affectation).

Il poursuit en informant que la Municipalité a été contraint, malgré eux, de se séparer de leur employé communal, M. Claude Magnin. Elle recherche actuellement un employé à plein temps.

M. Philippe Pernet annonce que, vu la situation sanitaire actuelle, les soirées au carnotzet communal seront annulées, ainsi que l'apéro de Noël.

M. Thierry Gilgen donne quelques informations sur le bâtiment à Nyon. Le groupe EO Architectes SA à Lausanne a obtenu la meilleure note et a été retenu pour la construction du bâtiment. Leur note d'honoraires (facteur comptant pour 25% dans le choix du bureau d'architecte) se monte à CHF 480'000.00 TTC alors que l'estimation de base du bureau CCHE, concepteur du projet, prévoyait des honoraires pour un montant de CHF 594'000.00 TTC.

La mise à l'enquête du bâtiment a soulevé 4 oppositions : deux des voisins, une de l'AVACAH (association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées), et une autre de l'ATE (association transport et environnement). Ces oppositions sont en cours de traitement à la commune de Nyon et des solutions vont pouvoir être trouvées.

7) Adoption du Préavis 3/2020 relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

M. Bernard Perey nous lit les conclusions du préavis (pièce VIII/2020) soit de fixer notre coefficient d'imposition pour l'année 2021 à 68% par rapport au taux cantonal de base, ainsi que d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe du présent préavis (pièce IX/2020) et dont il fait partie intégrante.

M. Eric Gränicher, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce X/2020). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal et demande aux conseillers de bien vouloir accepter le préavis municipal n° 3/2020 concernant le renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Le président passe la parole à l'assemblée pour toute remarque ou question.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le préavis 3/2020 est accepté à l'unanimité.

8) Réponse au postulat de M. Alain Jaccard

M. Bernard Perey prend la parole et informe que, vu l'absence de M. René Reymond, et le remplacement de la présidence par M. Alain Jaccard, ce point ne pourra pas être traité aujourd'hui, car M. Jaccard ne peut pas avoir plusieurs casquettes. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain conseil soit le 3 décembre.


9) Élection d'un membre à la Commission de gestion et des finances

Suite à la démission de M. Athanase Kanimba, M. Eric Gränicher, président de la commission de gestion et des finances, propose M. Grégoire Salaz comme nouveau membre au sein de la commission. M. Salaz est élu par applaudissement.

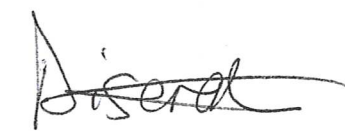
10) Propositions individuelles

Mme Mag Schaeren signale son désarroi par rapport à la situation de M. Magnin, notre ancien employé communal, qui a été licencié. Elle comprend très bien que c'est de la compétence municipale mais elle a beaucoup de peine à digérer qu'un employé de cet âge-là se retrouve maintenant au chômage.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 19h40.



Alain Jaccard



C. Diserens